

cela comme étant attribué à la santé ou à l'éducation postsecondaire, ce sont des paiements automatiques qui nous viennent comme la péréquation. Il n'y a pas un gouvernement provincial, il n'y a pas un fonctionnaire provincial qui a admis, même moralement, que ces sommes d'argent-là, même si au niveau fédéral elles étaient déboursées par les ministres sectoriels, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et le Secrétaire d'État . . . on admettait que ces sommes d'argent-là étaient données par le gouvernement fédéral pour ces programmes-là.

Alors, monsieur le Président, les Conservateurs se vantent constamment qu'ils sont les grands défenseurs de la péréquation. Moi, ce que je trouve de mieux dans le programme de péréquation, c'est le fait qu'il s'agit d'un programme automatique qui n'exige aucune condition. C'est un transfert automatique d'après une formule qui est déterminée sans tenir compte de facteurs. Il est important de réaliser cela.

Le montant d'argent qui est payé en péréquation n'a rien à voir avec les revenus du gouvernement fédéral, n'a rien à voir avec les taxes qui sont perçues par des ministères fédéraux, n'a rien à voir avec des décisions qui sont prises ici. Le montant de péréquation est entièrement déterminé par un examen des revenus provinciaux, maintenant de sept provinces. Et ce qui est beau du programme de péréquation, c'est qu'une province qui doit le recevoir, le reçoit comme une partie des contributions de la société canadienne, savoir sans aucune condition.

Alors, je peux accepter le fait que le programme de péréquation soit donné à des gouvernements provinciaux sans aucune condition, parce que c'est un programme qui cherche à égaliser la capacité de percevoir des impôts. Il y a bien des gens qui commettent une erreur fondamentale en pensant que la péréquation est un programme qui cherche à égaliser les services sociaux. C'est là l'effet, on l'espère, du programme de péréquation. Mais la péréquation est un programme qui cherche à égaliser la capacité de taxer, alors que l'autre est un paiement automatique sans condition aux provinces. Je peux accepter cela, mais je ne peux pas accepter qu'un paiement qui était donné, par le gouvernement fédéral, à des provinces riches pour des garanties de recettes soit un paiement automatique qui n'est pas destiné à des programmes.

[Traduction]

Je n'ai pas manqué un mot de ce que le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) a dit à propos du revenu garanti et il a bien mesuré ses paroles. Il a été tellement circonspect que si je ne le connaissais pas aussi bien, j'aurais pu croire qu'il était aveuglé par l'esprit de parti, voire même presque malhonnête.

M. Blaikie: Voyons donc.

M. Breau: J'ai été magnanime. J'ai dit presque malhonnête. Il ne me viendrait jamais à l'esprit de dire qu'il est malhonnête. Il sait bien, lui et son collègue de Lethbridge-Foothills (M. Thacker), que le groupe de travail sur les arrangements fiscaux a fait ce qu'il a pu. Les libéraux et les néo-démocrates ont cherché à convaincre les provinces d'accepter que les fonds du revenu garanti soient affectés au programme. En vain. A la conférence de Victoria, en août 1981, il était clairement indiqué dans les tableaux que les premiers ministres ont fait publier que les recettes provenant du revenu garanti ne feraient pas partie du programme. Ils ne le voulaient absolument pas. Les conservateurs sont donc illogiques, malhonnêtes

et aveuglés par l'esprit de parti lorsqu'ils prétendent maintenant qu'on a réduit les paiements de transfert aux provinces destinés à financer la santé et l'enseignement postsecondaire. Il n'y a donc absolument pas matière à en faire un cheval de bataille comme le voulait le chef l'opposition lorsqu'il a rencontré les premiers ministres des Maritimes dans son fameux chalet de Central Nova. Je ne suis pas sûr qu'il soit retourné dans sa circonscription, mais le chalet est toujours là. Selon lui, le problème, contrairement à ce que soutient le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, c'est que le gouvernement fédéral a réduit ses subventions aux provinces de sorte qu'elles n'ont plus les moyens d'offrir des services de soins de santé convenables. C'est ce qu'il prétend. Quelle foutaise!

Les provinces de l'Atlantique n'ont jamais affecté aux programmes un sou à même les recettes garanties. L'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse n'ont dépensé, pour l'enseignement postsecondaire, qu'une partie des subventions gouvernementales. Deux années de suite, le Nouveau-Brunswick recevait du trésor public 104 p. 100 et 107 p. 100 de tout l'argent consacré à l'enseignement postsecondaire, à tous les collèges communautaires, les écoles techniques et les universités. Comment le chef de l'opposition peut-il, à moins qu'il n'ignore totalement les faits, dire qu'il est justifié d'augmenter les subventions aux provinces maritimes pour les programmes de santé afin qu'elles puissent supprimer les frais modérateurs? En modifiant le programme de la péréquation en 1982, on a nettement accru les sommes versées aux provinces maritimes. On en calcule maintenant le montant en tenant compte des impôts locaux destinés à financer les services municipaux. Les quatre provinces des maritimes reçoivent en somme des paiements de péréquation beaucoup plus élevés. Elles bénéficient d'une hausse de revenus qui compense largement les pertes subies par la suppression de la garantie de recettes. Par conséquent, les dispositions financières adoptées à la Chambre en 1982 sont beaucoup plus justes à l'égard des provinces qui reçoivent des paiements de péréquation que l'opposition n'essaie de nous le faire croire. En terminant, monsieur le Président, je répète qu'une province comme le Nouveau-Brunswick . . .

• (1620)

[Français]

. . . une province comme le Nouveau-Brunswick qui veut se servir du prétexte que les paiements de péréquation du gouvernement fédéral ont été réduits pour instaurer des frais aux usagers dans les hôpitaux. A mon avis, c'est une position malhonnête, c'est une position d'un gouvernement qui veut défaire le programme Medicare, c'est la position d'un gouvernement qui ne veut pas reconnaître que c'est un programme qui a été établi pour s'assurer que tous les Canadiens aient la même accessibilité aux meilleurs services de santé possibles.

Le président suppléant (M. Guilbault): Commentaires et questions. L'honorable député de Rosemont a la parole.

M. Lachance: Par tradition, monsieur le Président, je sais que j'ai obtenu la parole le premier en ce qui concerne la période réservée aux questions. Je suis toutefois prêt à prendre la parole plus tard pour permettre à mes collègues . . .

Le président suppléant (M. Guilbault): Alors, l'honorable député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) a la parole.